



Jean-Christophe Parisot, diacre, préfet et myopathe



Jean-Christophe Parisot, diacre, préfet et myopathe tétraplégique, est intervenu sur la place de la personne handicapée en Eglise à l'occasion d'une conférence de presse sur la Pastorale des Personnes Handicapées.

Jean-Christophe Parisot est un diacre et préfet français. Marié et père de quatre enfants, il est atteint de myopathie et tétraplégique. Jean-Christophe Parisot a fait ses études à l'Institut d'études politiques de Paris, où il devient porte-parole des Etudiants Handicapés au Ministère de l'Éducation nationale auprès de François Bayrou, ministre de l'époque. Il est docteur en Sciences Politiques dès 1995, devient administrateur territorial (1997), administrateur civil (2007), Sous-Préfet (2008) et Préfet (2012). Il a été ordonné diacre en 2002.

Lors de son intervention, Jean-Christophe Parisot a livré une réflexion sur la place des individus dans la société, et notamment sur la place des personnes handicapées, autour de la définition de l'existence par l'action : « On est souvent définis par ce qu'on fait. Quand on ne peut pas faire, on a l'impression de ne pas exister comme « moi ». Quelle est la place de l'être aujourd'hui ? La vie quand on est et pas quand on fait ? »

Ce sentiment de ne pas exister, Jean-Christophe Parisot affirme le ressentir parfois en Eglise. Le manque de place accordée aux personnes handicapées peut être vécu comme une blessure, comme il en témoigne :

« A la messe, on me dit parfois "Vous allez vous mettre là-bas, vous ne dérangerez pas." C'est blessant. Quelle est la place de celui qui ne fait pas mais prie tout simplement ? La personne handicapée a souvent l'impression d'être spectatrice. Elle doit être actrice, pas spectatrice. On ne considère pas assez la personne handicapée comme un priant. »

« La vie de prière, c'est le pilier de l'Eglise. » rappelle Jean-Christophe Parisot. Or, les personnes handicapées sont des priantes au même titre que les autres . « Ceux qui ne font pas dérangent la société. Il faut restaurer la place de l'être. Les personnes handicapées existent et sont déjà. »

Être diacre et handicapé

Le 22 juin 2002, Jean-Christophe Parisot a été ordonné diacre pour le diocèse d'Amiens, au terme d'un long cheminement et d'une longue réflexion au sein de son couple. Comme il en témoigne, son ordination a provoqué un grand questionnement dans la communauté :

« Quand j'ai été ordonné diacre, ça a soulevé des questions : « Qu'est-ce qu'il va faire ? Il n'a pas de bras, pas de jambes, il ne peut pas porter le bébé pendant le baptême... » Ca a posé une grande question aux communautés chrétiennes. Des parents

ont refusé que je baptise leur bébé, en pensant que les gestes que je ne peux pas faire diminueraient le sacrement. Ça a été très douloureux pour moi. Mon évêque est alors intervenu en écrivant une lettre dans laquelle il disait que mon épouse, au nom du sacrement du mariage, me prêterait ses mains. Et c'est ce qu'elle fait. C'est très beau. »

Jean-Christophe Parisot a soulevé le fait que les communautés mais également les églises et les infrastructures ne sont pas toujours ouvertes et accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap. Il témoigne ainsi d'une récente messe à Lourdes où il devait faire l'homélie. L'autel n'étant pas accessible aux fauteuils roulants, il lui a fallu faire l'homélie au pied de l'autel.

Au cours de cette messe, il a également demandé que les servants d'autels soient des trisomiques. « Beaucoup de personnes ont été interpellées. » se rappelle-t-il. « J'ai demandé à ce que l'un fasse une lecture et on m'a répondu qu'il lirait mal. J'ai dit qu'il fallait choisir un texte court, simple. On n'a pas pu tout comprendre dans ce que ce jeune a lu, mais le signe de la présence de ces personnes était plus fort que le texte lui-même. »

Beaucoup de chemin à parcourir

Jean-Christophe Parisot a rappelé qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour un réel accueil des personnes handicapées en Eglise comme en société. En commençant par un principe de base mais très important : « Il faut faire avec et non pas pour ».

Ce principe, également très présent dans la démarche Diaconia 2013, rappelle que chacun est intrinsèquement porteur de richesses et que la réciprocité, dans la relation, est primordiale. Ainsi, Jean-Christophe Parisot souligne : « On parle souvent en notre nom. Alors que chacun gagnerait à écouter. On a beaucoup à apprendre les uns des autres. »

Le premier pas à faire serait-il de restaurer l'écoute et l'échange et de ne pas limiter l'accueil de la personne handicapée à un rôle de spectateur ?

« Ce qui est important » conclut-il « ce n'est pas l'amour de l'ordre, c'est l'ordre de l'amour. Et ce n'est pas grave si la procession n'est pas droite, et ce n'est pas grave si on chante faux, et ce n'est pas grave si les lectures ne sont pas parfaites. »

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 04/02/2026 -

<https://charente.catholique.fr/services/sante/pastorale-des-personnes-handicapees/eglise-et-handicap/jean-christophe-parisot-diacr>